

Conseil municipal

M-732

M-754

Réponse du Conseil administratif à:

- la motion du 7 novembre 2007 de Mmes Florence Kraft-Babel, Danièle Magnin, Anne-Marie Gisler, Claudia Heberlein Simonett, Anne Moratti Jung, Annina Pfund, Andrienne Soutter, Martine Sumi, Hélène Ecuyer, Catherine Gaillard, MM. Jacques Baud, Richard North, Vincent Maitre, Robert Pattaroni et Gilles Garazi, acceptée par le Conseil municipal le 25 février 2008, intitulée: «Signons les Engagements d'Aalborg!» (M-732);
- la motion du 28 novembre 2007 de MM. Alpha Dramé, Gilles Garazi, Mathias Buschbeck, Alexandre Wisard, Philippe Cottet, Yves de Matteis, Eric Rossiaud, Mmes Anne Moratti Jung, Claudia Heberlein Simonett, Sarah Klopmann, Marguerite Contat Hickel, Sophie de Weck Haddad, Frédérique Perler-Isaaz, Anne Pictet et Sandrine Burger, acceptée par le Conseil municipal le 17 mars 2008, intitulée: «Agenda 21: pour une politique publique ambitieuse, quantifiable et mesurable» (M-754).

TEXTE DE LA MOTION M-732

Considérant:

- que Genève a l'ambition d'être exemplaire en matière de développement durable au niveau international;
- que la Ville a signé la Charte d'Aalborg et que les Engagements d'Aalborg sont une suite des engagements pris dans cette charte;
- que, dans le processus d'Aalborg, 500 villes européennes et du monde entier s'engagent à améliorer leur empreinte écologique de manière continue (parmi elles les capitales Paris, Rome, Madrid, Riga et Stockholm);
- que, en Suisse, pour l'heure, il n'y a que Saint-Gall et Aarau qui ont signé ou sont dans le processus de signer les engagements;
- que Genève a l'infrastructure, le personnel et la volonté politique prêts à délivrer les résultats demandés par les engagements;
- qu'il est nécessaire d'intensifier nos efforts vers un développement plus durable en vue des effets locaux du réchauffement climatique à venir, une diversité sociale et

culturelle croissante et pour conserver, voire augmenter, l'attractivité économique de notre cité,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à signer les Engagements d'Aalborg.

TEXTE DE LA MOTION M-754

Considérant:

- le manque d'objectifs clairs et de volonté politique pour définir et réaliser une réelle politique d'Agenda 21, qui a caractérisé les précédentes législatures;
- la dissémination et le manque de coordination dans les services de l'administration municipale des actions effectuées dans le domaine;
- l'absence totale de transparence dans le budget et les comptes sur les objectifs, les réalisations et les dépenses effectués pour l'Agenda 21;
- l'impossibilité subséquente de mesurer l'action de la Ville de Genève et de son administration et, a fortiori, de communiquer sur les progrès effectués dans ce domaine,

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de déterminer, avant l'élaboration du budget 2009:
 - 1) des objectifs clairs, chiffrés et hiérarchisés,
 - 2) des mesures adaptées sous-tendant ces objectifs,
 - 3) des plans d'action coordonnés comprenant chacun un planning de réalisation et un budget;
- de réaliser graduellement les plans d'action dès l'année 2009, suivant en cela la hiérarchisation des objectifs, en définissant les actions prioritaires;
- d'inscrire de manière claire et transparente dans le budget et les comptes à partir du budget 2009 les dépenses liées à la mise en oeuvre des plans d'action;
- de présenter un rapport annuel sur l'Agenda 21 au moment de la présentation des comptes. Ce rapport devra retracer les actions menées au cours de l'année, en détaillant les indicateurs retenus et en les mettant en rapport avec les objectifs fixés;
- de se doter, dès le budget 2009, des moyens financiers et humains nécessaires à la réalisation de cette politique.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les deux motions ci-dessus (M-732 et M-754) sont étroitement liées. En effet, pour répondre à la motion M-754 « *Agenda 21 : pour une politique publique de développement durable ambitieuse, quantifiable et mesurable* », le Conseil administratif a choisi comme cadre de référence les *Engagements d'Aalborg*. Le Conseil accepte donc la proposition de la motion M-732 « *Signons les Engagements d'Aalborg* ». De ce fait, et pour éviter la redondance, le Conseil administratif a choisi de répondre aux deux motions par un seul texte.

I. Contexte

Bilan du développement durable en Ville de Genève de 1995 à 2007

Depuis une douzaine d'années, la Ville de Genève s'engage pour la promotion du développement durable. La signature, en 1995, de la Charte d'Aalborg, marque une étape-clé dans cet engagement. En 1998, la Ville renforce son engagement en adhérant à ICLEI¹,

¹ICLEI - Local Governments for Sustainability (International Council for Local Environmental Initiatives) réunit aujourd'hui plus de 700 villes et gouvernements locaux, dans 68 pays (concernant 300 millions de personnes). Pour plus de détails : www.iclei.org.

l'un des réseaux internationaux les plus larges et actifs en matière de développement durable. A partir de 1999, l'Agenda 21 devient une priorité du Conseil administratif avec la création de l'Unité Agenda 21 chargée de mettre en place un programme de développement durable pour la Ville de Genève.

Le bilan du développement durable en Ville de Genève entre 2003 et 2007² est contrasté. On relèvera principalement que l'action municipale en faveur du développement durable en Ville de Genève est fragmentée et essentiellement tournée vers une sensibilisation aux enjeux du développement durable. La politique communale représente de ce fait un manque d'objectifs concrets et mesurables visant à améliorer l'état de la situation en Ville de Genève.

Réorientation de la politique de développement durable de la Ville de Genève : les Engagements d'Aalborg

Fort du constat qui précède, le Conseil administratif approuve, en avril 2008, la proposition de Madame Sandrine Salerno, Conseillère administrative, visant à réorienter la stratégie de la Ville et mettre en œuvre concrètement et de façon mesurable une politique municipale de « ville durable »³. A cet effet, et suite à la motion du Conseil municipal (M-732 : « Signons les *Engagements d'Aalborg* », du 25 février 2008), le Conseil administratif décide de signer les *Engagements d'Aalborg*⁴. Conçus pour et par des villes européennes, les Engagements d'Aalborg sont un outil privilégié. Ils offrent un cadre de référence adaptable au contexte local pour prioriser, mettre en cohérence et valoriser les projets municipaux de développement durable et les évaluer dans le temps.

Genève est ainsi la seconde ville suisse et la première en Suisse romande à s'engager officiellement sur la voie du développement durable sur la base d'un référentiel reconnu internationalement, de manière concertée et ambitieuse.

II. Mise en place des Engagements d'Aalborg d'ici fin 2009

But et organisation

Le Conseil administratif souhaite signer les Engagements d'Aalborg avant la fin de l'année 2009. Pour parvenir à cet objectif, plusieurs étapes sont menées de front.

Au nombre de dix, les Engagements d'Aalborg couvrent la plupart des domaines d'activités des villes européennes sous l'angle du développement durable. La période de mise en place des Engagements d'Aalborg servira à préciser une quinzaine d'objectifs de développement durable propres à la Ville de Genève qu'il s'agira de concrétiser par un programme d'actions doté d'indicateurs de suivi.

Etat des lieux du développement durable dans l'administration

Grâce à de très nombreux entretiens menés au sein de l'administration municipale et à la collaboration des Correspondant-e-s Agenda 21, l'Unité Agenda 21 a établi un état des lieux du développement durable dans l'administration communale. Ce document recense les missions, prestations et projets des différents services. Ce recueil montre la diversité des actions menées au sein de la Ville de Genève et permet d'offrir une base de travail pour le processus de consultation externe. Le rapport de l'état des lieux interne sera finalisé fin juin 2009 et mis à disposition du Conseil municipal.

Consultation externe

Afin de fixer les priorités d'action, divers partenaires sont consultés. De mars à fin juin 2009, le processus est mené au travers de trois séries d'ateliers. Les groupes de travail sont au nombre de dix, répartis selon les dix Engagements d'Aalborg. Chaque groupe de travail est composé de Conseillères municipales et de Conseillers municipaux, des Correspondant-e-s de l'Agenda 21, de collaborateurs et collaboratrices de l'administration

² Rapport du Groupe Actions 21 au Conseil administratif de mars 2007, dit D-33 : « Politique du Conseil administratif en matière de développement durable : Bilan de législature 2003-2007 »

³ La ville « durable » est une ville qui assure, par une gouvernance participative, un développement économique et social équitable, tout en réduisant l'impact écologique des activités humaines sur le territoire.

⁴ Pour plus de détail, voir le site www.aalborgplus10.dk

municipale et cantonale, de représentant-e-s d'associations et d'expert-e-s actives dans le domaine traité.

En septembre 2009, une journée de synthèse regroupera l'ensemble des participant-e-s au processus. Les propositions issues de cette journée seront analysées par la Ville en fonction de leur valeur ajoutée et leur coût de mise œuvre.

Un projet complémentaire : le Cercle indicateurs des villes de la Confédération

Par ailleurs, en lien avec les Engagements d'Aalborg, le Conseil administratif a décidé en février 2009 d'adhérer à un projet national d'évaluation du développement durable, le Cercle Indicateurs des villes⁵. Cette étude nationale se base sur 34 indicateurs qui couvrent les trois domaines du développement durable. Les données statistiques des indicateurs sont un soutien à la prise de décision et au suivi de la mise en œuvre des Engagements d'Aalborg. Genève bénéficiera ainsi d'un diagnostic forces/faiblesses en matière de développement durable et pourra se situer par rapport aux autres villes de Suisse.

Validation et signature des Engagements par le Conseil administratif

En novembre 2009, le Conseil administratif fera le choix final des objectifs et du programme d'action. Les documents issus des étapes mentionnées ci-dessus lui serviront de base de décision. Un rapport expliquant le cadre des Engagements d'Aalborg et les choix qui ont été faits pour la Ville de Genève sera publié et mis à disposition du grand public. Pour la première fois, la Ville de Genève se dotera d'un cadre programmatique pour sa politique de développement durable.

III. Mise en œuvre et suivi des Engagements en Ville de Genève à partir de 2010

Dès janvier 2010, les Engagements d'Aalborg entreront dans la phase de mise en œuvre. Un dispositif de suivi avec des indicateurs permettra de rendre compte au Conseil municipal. Le projet Cercle indicateurs des villes fournira un soutien à ce dispositif de suivi. Un rapport sera établi chaque année au moment des comptes, permettant une révision et une discussion des priorités. Au terme de la législature, la politique publique de développement durable sera évaluée.

Une fois encore, soulignons qu'en signant les Engagements d'Aalborg, le Conseil administratif réoriente fondamentalement sa stratégie de mise en œuvre du Développement durable. Dès lors, il est important que le Conseil municipal se montre soucieux de lui attribuer les moyens ad hoc pour parvenir à l'objectif politique qui lui a assigné en votant les motions des 7 et 28 novembre 2007.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La conseillère administrative:
Sandrine Salerno

Le 10 juin 2009.

⁵ Pour plus d'informations : www.are.admin.ch